

## Méthodologie relative à l'élaboration du Schéma de Gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis

CD17 + Grand Port Maritime + Port de Plaisance de La Rochelle = principaux acteurs pour les immersions et les rejets en mer des sédiments en Charente-Maritime  
= immergent et rejettent 82% du total des volumes (979 000m<sup>3</sup> en 2017)

Association des parties prenantes à la démarche volontaire des porteurs de projet :

- Services de l'Etat : DDTM 17 / DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Structures publiques : Parc Naturel Marin / Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Nombreuses réunions afin définir le périmètre, les acteurs concernés, les besoins depuis 2017.

## Gouvernance du Schéma de Gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis

### Comité technique :

- Composition : CD17 / Grand Port Maritime / Régie du Port de plaisance des Minimes DDTM17 / DREAL Nouvelle-Aquitaine / DIRM-SA / Parc Naturel Marin / Agences de l'eau
- Rôle : gestion opérationnelle du projet (suivi de la réalisation des études techniques / avis techniques / orientations des démarches de l'étude)
- Réunions : au démarrage / aux étapes clés du projet / avant chaque comité de pilotage

## Gouvernance du Schéma de Gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis

### Comité de pilotage :

- Composition : membres du comité technique / ARS / Syndicats mixtes des ports, ports du périmètre, associations environnementales et plaisanciers, UNIMA, organismes sociaux professionnels, experts, représentants des SAGE
- Rôle : validation des grandes étapes du projet
- Réunions : au lancement de la démarche / au point étape / à la restitution du projet puis 1 réunion par an

## **Calendrier d'élaboration du Schéma de Gestion des sédiments de dragage de la mer des Pertuis**

- CCTP en cours de validation
- Réunion de lancement avec le comité de pilotage du 18/10/2018
- Appel d'offre pour la prestation avant la fin de l'année 2018
- Schéma territorial finalisé fin d'année 2019
- Durée de validité du schéma 10 ans